



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1372

Texte de la question

RAPPORTS SUR LA RÉFORME DU LYCÉE

M. le président. La parole est à Mme Muriel Marland-Militello, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Muriel Marland-Militello. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le lycée incarne une forme d'excellence et de démocratisation du savoir qui culmine avec le baccalauréat, véritable institution républicaine et clé de l'accès aux études universitaires.

Malgré la qualité de ses enseignements et la compétence de ses enseignants, force est de constater que la réussite n'est pas toujours au rendez-vous après le bac.

À l'heure où la qualification des jeunes devient un facteur décisif dans notre économie de la connaissance, comment accepter qu'un étudiant sur deux échoue au cours du premier cycle universitaire ? Dans un monde qui évolue très rapidement, le lycée est resté étonnamment immobile face aux attentes des jeunes et du monde universitaire.

Parce que nous sommes attachés au lycée, nous devons mener les réformes nécessaires pour lui permettre de relever les nouveaux défis du XXI^e siècle. Monsieur le ministre, nous le ferons avec vous car nous sommes responsables du présent et de l'avenir de nos enfants. C'est pour cette raison que vous avez engagé une grande réforme du lycée et confié à Richard Descoings la rédaction d'un rapport qu'il vous a remis ce matin, ainsi qu'au Président de la République.

En parallèle, la commission des affaires culturelles de notre Assemblée, consciente de l'importance du lycée pour notre société tout entière, a créé une mission d'information sur la réforme du lycée. Notre collègue Benoist Apparu vient d'en présenter les trente propositions innovantes.

Monsieur le ministre, quels enseignements retirez-vous de ces travaux et quelles actions comptez-vous entreprendre pour que notre lycée renoue enfin avec la réussite ? Car nous savons que vous allez agir pour cela ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, le lycée d'aujourd'hui n'est ni juste, ni équitable. Il est clair que sa structure, sa conception, son organisation qui datent du début du XIX^e siècle, ne sont plus adaptées aux défis d'aujourd'hui.

Le Président de la République avait souhaité que je confie une mission à Richard Descoings qui l'a fort bien remplie. À partir des demandes du terrain, de ce qu'il a entendu au plus près de nos établissements, il a présenté des préconisations que nous allons bien sûr retenir, d'autant qu'elles concernent des sujets absolument centraux. Je pense à l'orientation, au rééquilibrage des filières, au statut des langues vivantes, à la priorité qu'il faut redonner à la maîtrise de la langue française, mais aussi à l'organisation du temps du travail - il n'y a aucune raison, en effet, que les lycéens travaillent plus que les 35 heures que doivent faire leurs propres parents.

Comme vous l'avez dit, le rapport parlementaire que nous ont présenté M. Apparu et M. Durand semble aller dans le même sens et identifie des préoccupations comparables.

Le Président de la République a souhaité que ces préconisations soient largement débattues aujourd'hui dans nos établissements scolaires. Nous allons les distribuer, de façon à faire remonter les synthèses des opinions,

des réactions à ce document, ce qui nous permettra de traduire l'ensemble de ce rapport en projet d'action qui soit utilisable dès la rentrée 2010. Je suis sûr que ce document nous permettra de faire progresser le lycée qui, je le répète, n'est ni juste, ni équitable.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1372

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juin 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2009